

## Accès à l'information - Montérégie

---

**De:** Accès à l'information - Montérégie  
**Envoyé:** 26 juillet 2021 16:25  
**À:**  
**Objet:** Demande d'accès n° 200748386 - Courriel réponse  
**Pièces jointes:** 1. Aut. du 2019-04-30\_biffé.pdf; 2. RAPA du 2019-04-30\_biffé.pdf; 3. C.R.A ligne U-E. du 2019-02-20\_biffé.pdf; A- Art. 23 et 24\_2020.pdf; A- Art. 53 et 54\_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Monsieur ,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 03 février dernier, concernant le 300, rue Auber à Sorel-Tracy et le (Lot 6 204 859).

Les documents suivants sont accessibles :

1. Autorisation du 2019-04-30;
2. Rapport d'analyse du 2019-04-30;
3. Compte-rendu d'appel de la ligne Urgence-Environnement du 2019-02-20.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse [dr16acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acces@environnement.gouv.qc.ca) , en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère  
de l'Environnement  
et de la Lutte contre  
les changements  
climatiques



**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels**  
**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie**

201 place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607 poste 455  
Télécopieur 450) 928-7755  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Longueuil, le 30 avril 2019

**AUTORISATION**  
***Loi sur la qualité de l'environnement***  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Fromageries Bel Canada inc.  
300, rue Auber  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 0S6

N/Réf. : 7610-16-01-0746501  
401751066

**Objet : Exploitation d'une fromagerie et installation d'un système de traitement des eaux usées**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 1<sup>er</sup> octobre 2018, reçue le 2 octobre 2018 et complétée le 30 avril 2019, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités décrites ci-dessous :

- Construction et exploitation d'une usine de production de fromage à pâte pressée afin de produire le fromage Mini BABYBEL;
- Installation et exploitation d'un système de traitement à l'air dissous des eaux usées de ladite usine.

Le projet est situé au 300, rue Auber à Sorel-Tracy sur le lot 6 204 859 du cadastre du Québec, municipalité régionale de comté Pierre-de Saurel.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 1<sup>er</sup> octobre 2018, signée par monsieur <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup>, concernant la construction et l'exploitation d'une fromagerie et d'un traitement des eaux usées de procédé et de nettoyage des équipements et appareils, comprenant un formulaire de demande d'autorisation et ses annexes;
- Courriel au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 30 novembre 2018 par monsieur <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup>, concernant des informations techniques relatives au projet (2 pièces jointes);
- Courriel au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 5 février 2019 par monsieur <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> concernant des informations techniques relatives au projet (1 pièce jointe);

- Courriel au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 23 mars 2019 par monsieur <sup>Articles 53-54 de la L.A.D</sup> concernant des informations techniques relatives au projet (2 pièces jointes),
- Courriel au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 29 avril 2019 par monsieur Martin Bergeron, ing. de la ville de Sorel-Tracy, concernant l'entente industrielle entre la compagnie et la ville (1 pièce jointe).

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PB/PB/pab

Paul Benoît  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Montérégie  
Secteur industriel

Etudié par: Paul Benoît  
Recommandé par: Deje Ricard Ing.

**RAPPORT D'ANALYSE DE LA DEMANDE  
D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE**

**DATE** : Le 30 avril 2019

**PAR** : **Patricia Bove**

**REQUÉRANT** : Fromageries Bel Canada inc.  
**Localisation** : 300, rue Auber, Sorel-Tracy (Québec) J3P 0S6

**OBJET** : Exploitation d'une fromagerie et installation et exploitation d'un système de traitement des eaux usées

**N/RÉFÉRENCE** : 7610-16-01-0746501  
**N/INTERV.** : 301346384  
401746623

## I NATURE DU PROJET

Le projet vise à la construction d'une usine de production de fromage à pâte pressée afin de produire le fromage Mini BABYBEL au Québec. L'usine sera située sur le terrain adjacent à la Laiterie Chalifoux inc.<sup>1</sup>, au 300, rue Auber à Sorel-Tracy. Un partenariat a été établi entre les deux (2) parties. De fait, Laiterie Chalifoux inc. (Chalifoux) fournira, par une passerelle reliant les deux (2) usines, certains produits (lait) et services (énergie) à Fromageries Bel Canada inc. (Bel) et traitera le lactosérum généré par la production de ces derniers.

### Description de l'environnement du projet

L'usine comprendra un seul bâtiment d'environ 7 000 m<sup>2</sup>, dont une ligne de production de fromage, des entrepôts de matières premières et de produits finis, des salles mécaniques, un laboratoire pour les contrôles de qualité, des locaux sociaux pour le personnel (vestiaires, sanitaires, pauses et repas), des bureaux administratifs et une station de prétraitement des eaux usées. L'usine sera située sur la rue Auber dans la municipalité de Sorel-Tracy; la totalité des terrains de l'usine est regroupée sur le lot 6 204 859 du cadastre du Québec. Il couvre une superficie totale d'environ 39 210 m<sup>2</sup>. Selon le règlement de zonage de la municipalité, la propriété est située dans un secteur à vocation mixte, soit résidentielle, commerciale et industrielle.

L'information mise en italique a été jugée secret industriel et commercial par Bel.

### Description technique du projet

Le code SCIAN de l'activité est le 311515 pour fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés. Les heures d'exploitation prévues sont de <sup>Articles 23-2</sup> heures par jour et <sup>Article</sup> jours par semaine; <sup>Articles 23</sup> employés seront affectés à la

<sup>1</sup> N/D : 7610-16-01-0260500

production et <sup>Articles 23</sup> employés à l'entretien et travail du bureau. <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup>  
d'arrêt annuel de production pour l'entretien est prévue.

*Les quantités utilisées de matières premières et combustibles sont détaillées dans le tableau suivant :*

<i>Intrants (Ingrédients ou combustibles)</i>	<i>Quantité maximale utilisée annuellement</i>
<b>Articles 23-24 de la L.A.D.</b>	

*La compagnie a fourni, dans le cadre de cette demande, une liste détaillée des intrants et leur mode d'entreposage ainsi que les fiches signalétiques des produits chimiques utilisés. La capacité maximale de production annuelle de fromage est de <sup>Articles 23-24 de</sup> tm et la capacité maximale de transformation est évaluée à <sup>Articles 23-24 de la L.A.</sup> L/h de lait.*

L'usine de Chalifoux dispose d'un système permettant la production et le stockage de réserves d'eau à différentes températures pour le chauffage et le refroidissement. Bel se connectera sur ce système pour les besoins en chauffage et en réfrigération de l'usine. Les différents fluides utilisés à ces effets sont décrits dans le tableau suivant :

## Articles 23-24 de la L.A.D.

Ces circuits d'eau utilisés pour les transferts d'énergie nécessaires à la production sont des circuits fermés où l'eau n'est pas consommée. Ces eaux sont traitées chimiquement pour assurer la protection des équipements contre la corrosion ou les développements bactériens ou additionnées de glycol pour éviter le gel.

En plus, Bel devra installer des équipements pour couvrir la totalité des besoins pour le fonctionnement de l'usine. Il s'agit principalement de :

## : Articles 23-24 de la L.A.D.

*Procédé de fabrication*

## Articles 23-24 de la L.A.D.

# Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.



thermique avant d'être utilisée pour le rinçage du caillé et des cuves. L'eau est déchlorée pour la préparation d'additifs.

### Effluents

La compagnie rejette un débit moyen de 252 m<sup>3</sup>/jour d'effluents de lavage d'équipements et procédé et de 7,5 m<sup>3</sup>/jour d'effluents domestiques. Les débits maximaux sont de 430 et de 15 m<sup>3</sup>/jour respectivement.

Le drain sanitaire collectera tous les effluents de type domestique tel que les lavabos, éviers, douches et toilettes. Ce réseau est entièrement séparé des drains de procédé. Les effluents de procédé traités rejoindront le drain sanitaire principal dans un regard situé au niveau du stationnement. Le mélange des deux (2) effluents rejoindra ensuite le réseau de drain municipal dans la rue Auber.

Les conduits des eaux pluviales sont indépendants des conduites des autres réseaux. Le drainage d'eau de pluie s'effectuera vers l'arrière du terrain et transitera par un bassin de rétention et de régulation de 1 000 m<sup>3</sup> avant son évacuation vers le ruisseau du Marais au travers d'un fossé croisant le terrain de la <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup>. Une demande d'autorisation est à l'étude au secteur municipal pour la construction d'un réseau d'égout pluvial et d'un réseau sanitaire (n° d'intervention : 301301555).

Le réseau de drainage du bâtiment va collecter les eaux de procédé et de nettoyage des équipements et des appareils. Ces eaux seront traitées avant le rejet final au réseau sanitaire. Le regard d'arrivée a deux (2) conduites de sortie, une (1) sortie vers le puits de pompage et une (1) sortie vers le regard d'eau traitée. La sortie vers le puits de pompage sera équipée d'une vanne murale manuelle afin de faire une dérivation générale si nécessaire. Le radier de la conduite de la sortie vers le regard d'eau traitée sera plus élevé que le radier de la conduite vers le puits de pompage afin de prévoir une sortie vers l'égout dans le cas de panne des pompes ou d'un débordement accidentel. Dans le regard d'arrivée de l'effluent non traité, un débordemètre est prévu. Le débordemètre enregistre chaque événement en indiquant sa durée, le débit moyen ainsi que le volume total perdu. Dans sa lettre du 30 novembre 2018, la compagnie s'est engagée à mettre en place les moyens nécessaires pour la remise en service rapide des pompes lors d'une éventuelle intervention dans le poste de pompage.

### **Traitement de l'effluent de procédé**

Le tableau suivant indique les caractéristiques de l'eau à traiter, les limites acceptées par la ville après le traitement par Bel et les caractéristiques attendues dans l'effluent traité :

	Eau brute	Limites acceptées(*)	Effluent traité
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	252	≤ 260	252
Débit max journalier (m <sup>3</sup> /j)	430	≤ 450	430
DBO <sub>5</sub> moy. journalière (kg/j)	288	≤ 300	210,24
DBO <sub>5</sub> max journalière (kg/j)	1 907	≤ 1 910	1 392,11
MES moy. journalière (kg/j)	104	≤ 110	≤ 36,91
MES max journalière (kg/j)	746	≤ 750	≤ 124,33
Phosphore moy. journalière (kg/j)	7	≤ 10	-(**)
Phosphore max journalière (kg/j)	26	≤ 30	-(**)
H&G moy. (mg/L)	281,75	≤ 150	≤ 100
H&G max (mg/L)	600	≤ 150	≤ 100
pH	9-12	≤ 5,5 ≥ 9,5	6

(\*) Première entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées en date du 17 décembre 2018 entre Fromagerie Bel Canada inc. et Ville de Sorel-Tracy (pièce jointe du courriel du 5 février 2019 et du courriel du 29 avril 2019)

(\*\*) Voir plus loin dans le rapport (page 7) : « Phosphore »

L'estimation est réalisée avec l'hypothèse de récupération de 100 % du lactosérum banc de presse qui n'est pas donc dans les effluents. L'entreprise signale que les charges maximales journalières sont des valeurs très ponctuelles. D'ailleurs, les pénalités municipales concernant la DBO<sub>5</sub> sont concernant la moyenne à l'année.

Un réservoir vertical d'égalisation de 146 m<sup>3</sup> en polyester renforcé avec la fibre de verre permettra d'atténuer les variations de débit ainsi que de réguler le pH par le mélange des effluents acides et alcalins ou pour addition de produits chimiques si nécessaire. Le réservoir est muni d'un (1) capteur de niveau à ultrason et de deux (2) détecteurs de niveau à flotte, minimum et maximum. À l'intérieur du réservoir, un agitateur submersible sera installé afin d'éviter la sédimentation de solides et favoriser l'égalisation de l'effluent. Le réservoir sera installé à l'extérieur de la salle de traitement et sera isolé thermiquement et muni d'un fil chauffant. Avant le réservoir, à l'entrée du puits de pompage, un panier de dégrillage en acier inoxydable sera installé afin de retenir des solides. Le panier sera retiré manuellement pour le nettoyage et maintenance.

L'effluent égalisé sera ensuite traité par un flottateur à air dissous (DAF) précédé par un flocculateur. Le pompage d'alimentation au système DAF doit maintenir un débit constant de 25 m<sup>3</sup>/h, pouvant augmenter jusqu'à 35 m<sup>3</sup>/h. Le temps estimé de fonctionnement du DAF est entre 10,08 et 17,20 heures par jour. Le DAF permettra d'enlever les huiles et graisses, une partie de la DBO et les solides flocculés. Avant le flocculateur, l'effluent est acidifié à pH 3,9 par l'injection d'acide sulfurique 98 %. Le polymère anionique est injecté à la moitié de la longueur du flocculateur. À la sortie du DAF dans la conduite de sortie d'eau traitée, la soude caustique est injectée pour neutraliser le pH à une valeur d'environ 6. Une sonde de pH va contrôler le dosage de soude caustique. À la sortie du traitement et en aval de la sonde de pH, un échantillonneur automatique réfrigéré sera installé. À l'extérieur du bâtiment et en amont du raccordement avec la conduite de sortie d'eau sanitaire de l'usine, un regard de mesure de débit et d'échantillonnage pour la ville est prévu (canal Parshall).

Les valeurs de pH en continu et le débit instantané et total accumulé seront montrées à l'écran de l'interface opérateur. Selon les valeurs, un message d'alarme sera envoyé à l'écran de l'interface d'opération :

- pH inférieur à 5,5;
- pH supérieur à 9,5;
- débit supérieur à 40 m<sup>3</sup>/h.

La boue du DAF sera évacuée par débordement et conduite gravitaire vers un réservoir de collecte souterrain en polyester renforcé avec la fibre de verre de 41,26 m<sup>3</sup> de capacité (autonomie de stockage de 15 à 40 jours). Le réservoir sera équipé d'un agitateur submersible et d'une sonde de niveau ultrason monitoré en ligne. La boue sera ensuite pompée par un camion de collecte pour évacuation vers une filière appropriée (Articles 23-24 de la L.A.D.). Selon la siccité de la boue, sa densité est estimée à 100 kg/m<sup>3</sup>.

Afin de diminuer les déviations des effluents de procédé bruts vers l'égout, il est prévu d'avoir des équipements en double. La configuration du pompage prévoit qu'une pompe sera en fonctionnement couplée à une autre en redondance. De plus, la recirculation dans le flottateur sera aussi assurée par deux (2) pompes, dont une (1) en redondance installée et prête à prendre le relais en cas de perte de service de la première. Le système d'injection d'air sera réalisé par un compresseur unique, mais qui pourra être secouru par le système d'air comprimé centralisé de l'usine. Une pompe de dosage de secours sera aussi conservée en réserve pour remplacement rapide en cas de défaillance.

### Phosphore

Il y a une partie du phosphore total (non soluble) qui peut être éliminée avec les solides en suspension et les graisses éliminées par le DAF. La quantité réelle de phosphore, la composition et la quantité possible à éliminer par le DAF ne pourront cependant être validées que lors de la mise en service. Il serait donc possible, dans le cas où il serait nécessaire d'éliminer une partie de la charge en phosphore, d'adapter le procédé d'acidification par le procédé conventionnel avec l'ajout d'un système de dosage d'alun ou de chlorure ferrique, et d'éliminer les précipités avec le système DAF. Le système de traitement aurait la même configuration, mais les produits chimiques et les points de dosage seraient différents. La compagnie s'est engagée dans sa lettre du 5 février 2019 à aviser le MELCC dans le cas de changement du système de traitement de l'effluent avec l'ajout d'un système de dosage de coagulant pour précipiter le phosphore.

#### b) AIR

La compagnie a fourni la liste des points d'émissions et les plans montrant leur localisation avec la demande d'autorisation ministérielle. Aucun contaminant n'est généré. Il existe d'autres sources d'émissions jugées négligeables par la compagnie, en relation avec l'utilisation de combustibles dans certains équipements, soit une (1) génératrice diesel (pour les urgences) et un (1) réservoir de propane (pour les becs Bunsen de laboratoire).

L'air extrait de la salle des déchets solides et de la salle d'entrepôt des produits chimiques sera traité par un filtre à charbon actif pour limiter les odeurs potentielles rejetées à l'extérieur.

L'air extrait de la salle du flottateur et les événements du réservoir de stockage de boues souterrain seront raccordés au système d'évacuation d'air du bâtiment équipé d'un filtre de charbon actif. Afin d'éviter la remontée des odeurs par la conduite de sortie des boues, un clapet à élastomère à brides va être installé à l'intérieur de la conduite de 8". Le volume de charbon actif estimé est de 0,6 m<sup>3</sup> à changer aux deux (2) ans ou au besoin.

#### c) BRUIT

La compagnie a signé l'engagement relatif au respect des critères de bruit Module – Section 11 de la demande d'autorisation. La future usine de Fromageries Bel appartient aux zonages I, III et IV.

La compagnie <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup> a été mandatée afin de réaliser une étude prévisionnelle de l'impact sonore des opérations de l'usine. Selon les résultats des simulations et analyses sonores, le bruit généré dépasserait de 2 dBA la limite sonore admissible la nuit aux points récepteurs résidentiels. Fromageries Bel Canada inc. s'engage à reprendre des mesures sonores fiables et réelles selon les méthodes reconnues du Ministère (dont à proximité des résidences), dans les six (6) mois suivant le démarrage de la production et de transmettre les résultats au Ministère, plutôt que de s'engager à installer, pour le moment, un dispositif d'atténuation. S'il était cependant avéré qu'il y a un impact sonore au-delà des limites permises, alors des mesures d'atténuation seraient mises en place.

d) MATIÈRE RÉSIDUELLE

Le tableau suivant indique les matières dangereuses résiduelles produites par la compagnie :

Type de MDR	Quantité annuelle produite (Kg ou L)	Quantité maximale entreposée (Kg ou L)	Type d'entreposage	Destinataire	Fréquence d'expédition
Huiles usées (A01)	100 L	100 L	Baril 205 L dans une armoire antifeu avec bassin de rétention	Véolia services à l'environnement	Trimestrielle
Graisses usées (A04)	40 kg	40 kg	Baril 205 L dans une armoire antifeu avec bassin de rétention	Articles 23-24 de la L.A.D.	Trimestrielle
Filtres à huile usés (A05)	20 kg	20 kg	Réceptacle type poubelle dans une armoire antifeu avec bassin de rétention		Trimestrielle
Filtres air utilisé hotte labo (E12)	20 kg	20 kg	Réceptacle type poubelle dans une armoire antifeu		Trimestrielle
Produits laboratoire (K03)	20 kg	20 kg	Armoire de consignation antifeu avec bassin de rétention		Trimestrielle
Cartouches d'encre imprimante (L02)	20 kg	5 kg	Armoire de consignation antifeu avec bassin de rétention	Fournisseur imprimante	Bi-mensuelle
Cartouches de solvant imprimante (L02)	20 kg	5 kg	Armoire de consignation antifeu avec bassin de rétention	Fournisseur imprimante	Bi-mensuelle
Peinture (L02)	10 kg	5 kg	Armoire de consignation antifeu avec bassin de rétention	Articles 23-24 de la L.A.D.	Trimestrielle
Aérosol (L02)	10 kg	5 kg	Armoire de consignation antifeu avec bassin de rétention		Trimestrielle
Batteries chariots élévateurs (E16)	200 kg	200 kg	Tablette entreposage et bassin de rétention	Fournisseur chariot	Trimestrielle
Batteries et piles (E16)	100 kg	50 kg	Réceptacle type poubelle	Articles 23-24 de la L.A.D.	Trimestrielle
Produits chimiques de nettoyage occasionnel (L02)	100 kg	20 kg	Armoire de consignation antifeu avec bassin de rétention	Fournisseur de produits chimiques de nettoyage	Mensuelle

La compagnie a fourni une procédure d'obstruction du drain pluvial de l'aire du quai de déchargement de produits chimiques dans l'annexe 12 de sa demande d'autorisation ministérielle. Cette procédure a été mise en place pour protéger le drain pluvial de tout déversement accidentel dans l'aire du

quai de déchargement lors de la livraison de produits chimiques par camion-citerne.

Les matières résiduelles non dangereuses, produites par l'usine, sont gérées adéquatement par Bel. La compagnie a fourni une liste des quantités produites estimées ainsi que de leurs destinataires. Un total global annuel d'environ 163 120 kg de matières résiduelles non dangereuses telles que du papier, du carton, des palettes, des métaux, résidus de fromage, boues de saumure et autres, et environ 357 700 litres de boues usées du traitement des eaux usées, seront ramassés, soit pour élimination ou pour recyclage ou compostage par des compagnies appropriées. Environ 49 ML de lactosérum sont envoyés à la compagnie <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup> via le corridor aérien.

e) SOL

Le niveau de contamination résiduelle des sols dans la zone du futur bâtiment est compatible avec un usage industriel de la propriété selon la définition du Guide d'application du MELCC. De plus, la qualité résiduelle des sols en place est inférieure au critère B, selon les résultats reçus.

Mais une ancienne piscine creusée aurait autrefois déjà été remblayée sur le lot 5 383 718 du site. Les matières résiduelles qui auraient pu s'y trouver ont été retirées par l'entrepreneur. L'emplacement de cette ancienne piscine correspond à une surface déjà bétonnée sous la future usine.

### III LES ÉTUDES ET RECHERCHES

Les évaluations environnementales de site (ÉES) – Phase I et Phase II ont été réalisées. La Phase II portait sur les lots 5 383 715 et 5 383 716 du cadastre du Québec. Aucun des paramètres analysés (hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux) n'excède le critère C. Cependant, une couche de matières résiduelles a été observée au droit d'une des tranchées d'exploration sur une partie du lot 5 383 716. Puisque ce sondage se retrouve dans l'espace du bâtiment à venir, le consultant a suggéré que ces matières résiduelles soient enlevées et transportées vers un site autorisé.

Les matières résiduelles (159,62 tonnes) et les sols contaminés dans les plages A-B et B-C (91,32 tonnes) ont été acheminés à <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup> au mois de mars 2018. Conséquemment, les matières résiduelles et les sols contaminés au-delà du critère B ont été retirés du site et éliminés dans un site autorisé par le MELCC.

Le terrain a été mis au Répertoire des terrains contaminés puisque son niveau de contamination est B-C en métaux (cuivre, nickel et zinc).

#### **Milieux naturels, humides, hydriques et riverains**

La zone d'étude abrite un cours d'eau, mais aucun milieu humide n'est présent selon le document *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. Ce cours d'eau bénéficie d'une bande de protection riveraine de 10 m de largeur en vertu de la PPRLPI. D'ailleurs, aucun milieu naturel constituant un habitat potentiel pour les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi assignées n'occupe le site.

### IV LES EXIGENCES

#### 1. LÉGALES

Ce projet est soumis à l'article 22, 1<sup>er</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> paragraphe, et 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Ce projet est, de plus, assujéti au *Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau*, entre autres.

## 2. TECHNIQUES

La compagnie a élaboré un programme d'autosurveillance de l'effluent de procédés et signé un engagement à effectuer ce programme selon les modalités précisées au programme (se référer au Programme d'autosurveillance joint au courriel du 23 mars 2019).

## 3. ADMINISTRATIVES

Tous les documents exigés ont été présentés, soit :

- Résolution du conseil d'administration autorisant monsieur Thierry Vialard;
- Paiement relatif à des activités visées à l'article 22 de la LQE;
- Déclaration du demandeur ou du titulaire contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, formulaire Personne morale;
- Note de la Régie d'Assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent (RAERSL) confirmant l'acceptation à recevoir et traiter les effluents de la compagnie Bel à l'usine de Sorel-Tracy;
- Lettre de la ville de Sorel-Tracy pour confirmer que la Ville de Sorel-Tracy s'engage à inclure, dans son plan de gestion des débordements, le projet sur la rue Auber à Sorel-Tracy (projet Marmotte);
- Résolution de la ville de Sorel-Tracy de non-opposition à l'émission d'un certificat d'autorisation (article 32) dans le cadre du projet relatif à l'implantation de l'usine.

## V LES CONSULTATIONS

Madame Karyne Benjamin, biologiste du secteur hydrique, a été consultée pour analyser le rapport de description du terrain (Section 5 – Milieux naturels, humides, hydriques et riverains). Madame Benjamin précise que le tracé identifié comme « fossé » sur la figure 2 (annexe 6 du volume 2 de 4 de la demande), correspond à un cours d'eau. Elle recommande que le cours d'eau soit conservé et ses rives de 10 mètres de part et d'autre, maintenues. Ainsi, elle suggère de mettre à profit ce cours d'eau dans la gestion des eaux pluviales du site et ainsi maintenir l'apport hydrologique du cours d'eau. Elle ajoute qu'il serait en effet pertinent que les eaux du bassin de rétention s'y déversent plutôt qu'emprunter une canalisation menant au ruisseau du Marais. Cet aspect relève de la demande d'autorisation traitée par le secteur municipal.

## VI LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

La compagnie fait l'objet d'une demande d'autorisation pour la construction d'un réseau d'égout pluvial et d'un réseau sanitaire, étudiée par le secteur municipal du MELCC, intervention n° 301301555.

Articles 23-24 de la L.A.D. n'a pas reçu de visite du Ministère depuis de nombreuses années. Une nouvelle inspection sera demandée au CCEQ afin de vérifier si les autorisations sont toujours à jour.

## VII ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Relativement aux informations présentées par la compagnie Fromageries Bel Canada inc. dans le cadre de cette demande, le présent projet est conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et ses règlements, politiques et directives.

### VIII RECOMMANDATIONS

Je recommande la délivrance de l'autorisation ministérielle pour la construction et l'exploitation de l'usine de production de fromages et l'installation et l'exploitation du système de traitement des eaux usées.

### IX PROGRAMME DE VÉRIFICATION

#### Contrôle des données à transmettre au MELCC :

Type de données ou document	Date de réception prévue ou fréquence	Vérifications à faire	Référence ou remarque
Échantillonnage mensuel de l'effluent de procédé	Rapport annuel à transmettre au mois de janvier OU dans le cas de dépassement des exigences	Respect des exigences de rejet établies dans le programme d'autosurveillance	Voir la section II a) Eau de ce présent rapport
Mesures sonores une fois la production en marche à proximité des résidences	Lorsque l'usine sera en opération. L'étude devrait être faite dans un délai maximal de six (6) mois après l'entrée en fonctionne de l'usine	Respect des critères de bruit Module – Section 11	Module – Section 11 de la demande d'autorisation

#### Inspection(s) à réaliser – Exploitation :

Aspects à inspecter	Date d'inspection souhaitée et fréquence (s'il y a lieu)	Éléments à vérifier	Référence ou remarque
Tenue d'un registre d'analyse des effluents	Lors des inspections	Conformité aux valeurs établies	Voir la section II a) Eau de ce présent rapport
Conformité de l'exploitation, capacité de production	Lors des inspections	Capacité de la production, suivi des débordements (durées, fréquences...)	Voir le rapport d'autorisation

Une inspection est conseillée dans l'année faisant suite à la délivrance de cette autorisation ministérielle, puis de façon régulière aux trois (3) ans.

Patricia Bove, ing., M.Sc.A.  
Analyste  
Secteur industriel

PB/pab

		<b># Intervention SAGO (UE) :</b>	
		<b># C.R. COG : 16-UE-S-190220-21</b>	
<b>ALERTE</b> Ligne UE <input checked="" type="checkbox"/> ou Ligne COG <input type="checkbox"/>		<b>Signalement rattaché à (# C.R. COG) :</b>	
Date de l'appel au COG : 2019-02-20	Heure réception appel : 9h15	Reçu par : Philippe Champagne	
Date événement : 2019-02-20	Heure événement : 6h30	Remarque(s) :	
<b>LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT</b>			
Nom de la ville : Sorel-Tracy		Adresse de l'événement : 300 rue Aubert	
N° de la ville : 53052		Précisions sur la localisation (point de repère) : Fondation dans un chantier de construction	
Milieu touché		Présence de cours d'eau à proximité : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Nom(s) :	
1 : Infrastructure	2 : Sol	3 : -----	4 : -----
Précisions milieu touché : sable + Chantier			
<b>TYPE D'ÉVÉNEMENT</b>			
Type d'événement : Déversement ou fuite (autre)		Autre :	
Situation maîtrisée : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (risque d'aggravation)		Précisions :	
Description sommaire de l'événement : Déversement de 30 litres de glycol de système de chauffage de sol. Il s'agit d'une fuite lente sur une connexion. Le tout a été pompé et le sol va être récupéré éventuellement.			
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :			
<b>PRODUIT(S) EN CAUSE</b>			
Produit (s) en cause : Autre	Détail : Glycol	Qté déversée : 30 litres	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause (autres) :		Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :			
<b>COORDONNÉES</b>			
Nom interlocuteur (signalement) : <small>Articles 53-54 de la L</small>		Fonction : <small>Articles 53-54 de la L.A.D e</small>	
<small>Articles 53-54 de l</small>		N° de téléphone : <small>Articles 53-54 de la L.A.D #</small>	
Organisme : <small>Articles 23-24 de la L.A.I</small>			
Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédent <input type="checkbox"/>		Fonction :	
Organisme :		N° de téléphone : - #	
Nom (personne ou cie) du responsable présupposé de l'urgence (si différent) :		Adresse :	
		N° de téléphone : - #	
<b>SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat <input checked="" type="checkbox"/> ou Différé <input type="checkbox"/></b>			
N° de région : DR-16 Montérégie		Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 9h18	
Nom de l'intervenant de garde UE : Stéphane De Garie		Heure du retour d'appel : 9h21	
Commentaires :			
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 9h25			
Signature COG : _____ DATE : 2019-02-20			
<b>SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT</b>			
Intervention :		<input type="checkbox"/> dossier transféré au CCEQ, secteur -----	
Signalement <input type="checkbox"/> Téléphonique <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> dossier transféré autre secteur :	
Commentaires :			
Signature intervenant UE : _____ DATE : _____			
Commentaires :			
Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____			